































































































appartient à notre Conseil ce soir de voter sa prise en considération comme la majorité de la commission, le parti socialiste vous invite à voter oui.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – J'aurais juste deux petites questions à la Municipalité. C'est juste par rapport aux remarques qu'on a eues dans la commission. Premièrement, est-ce qu'on a des statistiques un peu récentes maintenant des taux d'accident, vu qu'on a eu la commission en novembre 2021, est-ce qu'on a des statistiques pour 2022 ? Donc est-ce qu'il y a tendance haussière est confirmée ? Et puis deuxièmement, on nous dit que pour le giratoire de Malley, le service des routes et de la mobilité avec l'accord de l'OUFROU, essaye d'aller vers un aménagement test. Qu'est-ce qu'il en est de cet aménagement test pour le giratoire de Malley ?

**Mme Sevgi Koyuncu (EàG)** : – Les trois giratoires faisant l'objet du postulat sont totalement différents et ne sont donc pas comparables. Chaque giratoire devrait être l'objet d'une analyse séparée. Il est évident que ces giratoires ne sont pas adaptés à la mobilité cycliste. Selon le Bureau fédéral de prévention des actions, l'aménagement urbain est le plus dangereux pour les cyclistes et le giratoire. À ce sujet, nous rappelons que la Ville doit respecter un certain nombre de priorités liés au plan climat, au plan directeur communal, au projet agglomération Lausanne-Morges. Ces documents stipulent que la priorité doit être donnée à la mobilité douce et aux transports publics.

Pour l'éventuel réaménagement, ces ronds-points devraient se faire dans le respect de ces objectifs fondamentaux qui est compris comme essentiel à une mobilité plurielle. Donc Ensemble à Gauche soutient le postulat.

**Mme Anouck Saugy (PLR)** : – Très rapidement, le groupe PLR refusera de renvoyer ce postulat à la Municipalité. On parle de trois ronds-points différents, de compétences différentes, notamment la Maladière, qui est d'une compétence purement cantonale. Comme l'a dit ma préopinante, je pense que trois postulats seraient nécessaires pour discuter, à proprement parler du sujet. Comme ce n'est pas le cas, je propose que la commission qui est en charge du préavis mobilité durable se positionne sur ces aspects de réaménagement de l'espace public. Pour ces raisons, le groupe PLR ne renverra pas ce préavis à la Municipalité.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – J'allais apporter la précision que vient d'apporter Madame Saugy concernant les compétences, notamment sur la Maladière. Pour répondre à la question sur Montchoisi, c'est précisément l'un des objets figurant dans le préavis à mobilité durable qui sera en principe soumis à votre Conseil communal avant l'été encore ; il sollicite un crédit auprès de votre Conseil pour l'assainir. Quant à Malley, nous avons effectivement étudié une solution de giratoire à la hollandaise qui donne la priorité aux cyclistes sur le giratoire, mais à ce jour, elle est conditionnée à l'obtention d'une autorisation spéciale de l'OFROU puisque cette solution n'est pas complètement conforme à la législation actuelle sur les lois sur la circulation routière, d'un point de vue technique. Et pour l'instant, malheureusement, nous ne l'avons pas obtenue.

Et puis concernant le nombre d'accidents à ce jour, je n'ai pas le chiffre malheureusement à la volée comme ça.

La discussion est close

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Par sept oui, quatre non et une abstention, la commission s'est prononcée en faveur du renvoi à la Municipalité.

**La présidente** : – Donc nous votons à l'électronique. Les personnes qui soutiennent la prise en considération de ce postulat votent oui. Les personnes qui refusent votent non. Il est possible de s'abstenir et le vote est ouvert. Par 58, 17 non et 1 abstention, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 20.